

Un bâtiment agrandi pour l'administration

L'assemblée semsaloise a approuvé un crédit de 1,5 million pour l'extension du bâtiment de l'administration communale.

GLENN RAY

SEMSALES. Réunis en assemblée communale mardi soir, les citoyens de Semsales ont validé le crédit de construction dédié à l'agrandissement du bâtiment de l'administration communale. Le projet, présenté par le bureau Ducrest Metzger Architectes, à Oron-la-Ville, a convaincu les 48 citoyens présents. «Il s'agit d'un projet de longue date, dont l'aboutissement permettra aux autorités de travailler plus efficacement, s'est félicité le conseiller chargé de l'aménagement du territoire Rolf Scheuner. De par sa modularité, ce nouveau bâtiment répondra aux besoins actuels et futurs de la commune.»

Cet édifice visera à «connecter l'administration communale à la Grand-Rue», avec la construction d'un bâtiment sur la toiture de l'actuelle administration communale et l'aménagement d'un préau public entièrement en bois. Un ascenseur permettra de relier les trois étages de l'immeuble. Le crédit de construction, estimé à 1,5 million de francs, a été validé par la majorité des votants. A noter que les locaux actuels resteront en activité pour la durée des travaux.

Des comptes équilibrés

Le Conseil communal a également présenté ses comptes de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2020 à l'assemblée. La commune ve-

veysanne boucle son budget de fonctionnement sur un bénéfice net de 4825 francs, pour un total de charges de 7,2 millions de francs. Un montant de 20 000 francs a notamment été attribué aux provisions, afin de venir en aide aux sociétés locales mises à mal par la pandémie.

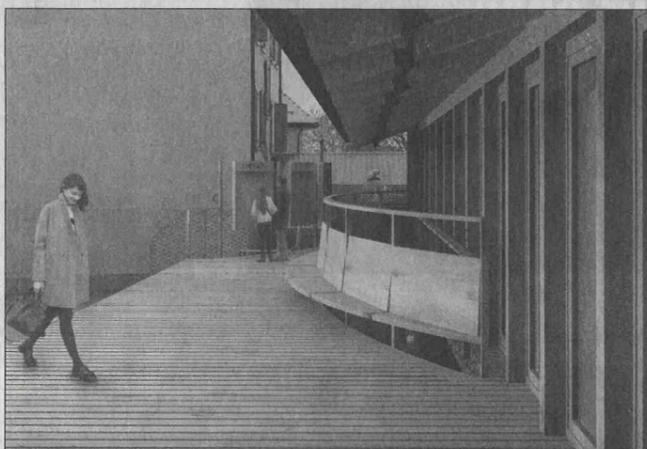
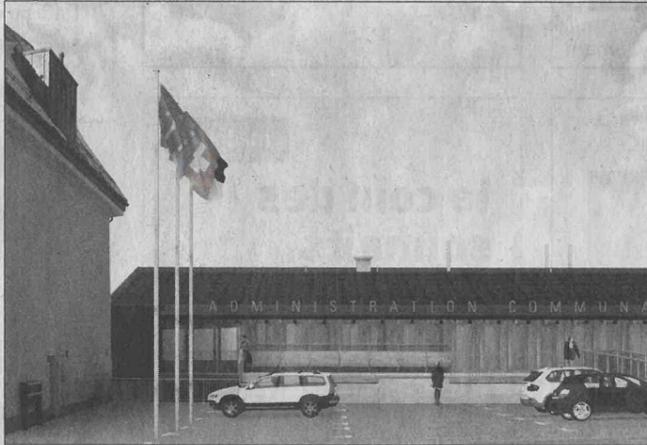
Les investissements s'élèvent quant à eux à 1,53 million de francs, dont 676 000 francs pour le chauffage à distance et 409 000 francs pour divers aménagements routiers. Des comptes jugés «équilibrés» par le vice-syndic et responsable des finances Thierry Rappin.

Réfection de six routes

Autre investissement validé mardi soir par les 48 citoyens semsalois présents à l'assemblée, celui de la réfection de six routes de la commune. Les tronçons concernés sont le chemin du Pautron, le chemin de la Moille, la route des Babolles, la route des Alpettes, la route du Niremout ainsi que la route du Pra-Mory.

La commune de Semsales a décidé de repousser les rénovations de la route de la Broye et de la route de Pra-Linlia, qui avaient également été mises à l'étude.

Le coût total des travaux est estimé à 1,3 million, dont 35% bénéficiera de subventions fédérales et cantonales, soit un montant de 470 500 francs. Le solde de 863 500 francs sera quant à lui à la charge de la commune. Pour rappel, les routes nécessitant une réfection sont subventionnées par la Confédération et le canton jusqu'à un taux maximal de 57%. Un pourcentage qui peut varier si l'intérêt agricole est mixte sur le tronçon concerné. ■



Une fois agrandi, le bâtiment de l'administration communale sera connecté à la Grand-Rue, grâce à ses trois étages et à son préau public.

DUCREST METZGER ARCHITECTES

Dans les communes

Granettes

Comptes 2020. Seulement 12 personnes ont assisté, lundi soir, l'assemblée communale. «D'habitude, entre 20 et 25 citoyens sont présents, explique Christophe Menétréy. J'imagine que le Covid a freiné beaucoup de monde.» Le syndic et les membres de l'Exécutif ont vécu une soirée sans encombre, les comptes ayant été acceptés à l'unanimité. Celui de fonctionnement affiche un déficit de 21 130 francs, pour un total des charges de 690 000 francs. «Cet excédent s'explique notamment par l'augmentation des charges liées au district.» Le syndic rappelle que la hausse d'impôts (de 77 ct. à 85 ct.) est entrée en vigueur au 1^{er} janvier de cette année. «Elle devrait nous permettre d'atteindre l'équilibre financier en 2022.» Christophe Menétréy indique que la commune a investi 81 000 francs en 2020, dont 53 000 fr. pour la réfection du chemin des Planches.

Fusion. Le syndic a profité de cette soirée pour informer la population que le projet d'étude de fusion avançait avec Le Châtelard et Massonnens. «Nous allons nous rencontrer au mois de mai pour effectuer une analyse financière afin de voir si une fusion et la construction d'une école sont bénéfiques.»

Règlements. L'assemblée a également approuvé sans conteste le nouveau règlement des finances MCH2, ainsi que le règlement scolaire. VAC

Saint-Martin

Comptes 2020. Réunis mardi soir, 38 citoyens de la commune ont approuvé à l'unanimité la présentation des comptes 2020. Ceux-ci présentent un bénéfice de 50 930 francs, pour un total des charges de 4,4 millions de francs. «Nous avons notamment compensé le manque à gagner du revenu lié aux locations, Covid oblige, par le frais de déneigement, bien moins élevés que les années précédentes», explique le syndic Gérard Buchs. Dans les comptes d'investissement, un total des charges de 60 200 francs a été affiché. Alors que le budget prévoyait un montant de 928 400 francs. «Nous avons reporté à ce printemps des travaux d'adduction d'eau prévus l'automne dernier», reprend Gérard Buchs. Ce dernier indique également que l'assemblée a donné son aval pour la modification des statuts du Service de logopédie, psychologie et psychomotricité de la Glâne et de la Veveyse.

JR - LE MESSAGER

Mézières

Comptes 2020. «Les résultats financiers de la commune figuraient sur le site internet et les citoyens ont vu que la commune tournait bien, sourit le syndic Jean-Claude Raemy. Alors, j'imagine que beaucoup n'ont pas fait le déplacement. En effet, 21 personnes ont assisté, lundi soir, à l'assemblée de Mézières. Ces dernières ont accepté sans sourciller les comptes. Celui de fonctionnement a bouclé sur un bénéfice de 52 000 francs, après un amortissement supplémentaire de 370 000 francs. Le total des charges s'élève à 4,7 millions de francs. «L'exercice 2020 s'est révélé très bon, notamment en raison de plusieurs constructions effectuées dans le village, reprend le syndic. Nous avons enregistré des rentrées fiscales supplémentaires.» Le compte d'investissement affiche un excédent de charges de 356 000 francs, pour un total de 470 000 francs.»

Investissements. L'assemblée a également accepté deux crédits. Le premier (30 000 francs) concerne l'octroi de la licence nécessaire à la mise en place du nouveau système comptable MCH2, le deuxième (20 000 francs) sera utilisé pour développer un nouveau site internet communal. VAC

En bref

RUE

La coutume des tapolets maintenue

Il s'agit d'une tradition à Rue. Chaque année avant Pâques, les enfants scolarisés se promènent dans les rues avec tapolets et crécelles. La coutume veut ensuite que les habitants leur distribuent des bonbons. Cette année, malgré la crise sanitaire, la ville sera bien animée par cette pratique. Les membres du comité de la Société de développement accompagneront les enfants jeudi à 18 h 30, vendredi à 6 h 30, 12 h et 18 h 30, ainsi que samedi à 6 h 30, 12 h et 18 h 30. A l'époque, les enfants de chœur «tapolaient» pour appeler les fidèles, enfants et adultes, à l'heure des célébrations religieuses proposées en l'église paroissiale.

LE FLON

Quatre candidats à l'élection complémentaire

Le 9 mai, quatre candidats seront en lice pour intégrer le Conseil communal de la commune du Flon. A la suite des élections du 7 mai, un siège était à repourvoir. Les deux sortants Juliana Cruchon (66 ans, retraitée) et Jean Gillard (66 ans, retraité, vice-syndic) se représentent. Ils seront accompagnés par Sandrine Berset (47 ans, mère au foyer) et Christian Thieren (62 ans, informaticien).

Il n'y aura aucune aide cantonale

ÉPICENTRE-BICUBIC. Le canton peut-il intervenir auprès de la Confédération pour que l'Épicentre et le Bicubic puissent bénéficier des RHT et le Gouvernement a-t-il la possibilité d'aider financièrement les deux établissements, fermés en raison de la crise sanitaire? Telles sont les questions posées au Gouvernement en février dernier par le député Dominique Butty (pdc, Villariaz). Dans son intervention, le Glânois s'inquiétait notamment des répercussions financières de ces fermetures, en indiquant que cette situation «engendre une augmentation des déficits de plus de 68 000 francs par mois à la charge des communes du district.»

Dans sa réponse, émise le 16 mars, le canton rappelle que «les entreprises de droit public ne réunissent pas les conditions donnant droit à l'indemnité en cas de RHT, car elles n'encourent pas de risques d'exploitation à proprement parler.» Selon le Conseil d'Etat, «des éventuels problèmes de liquidités, les dépenses supplémentaires ou les pertes résultant de l'activité de l'entreprise sont couvertes par des moyens publics.»

Le Conseil d'Etat indique qu'il n'est pas en mesure d'intervenir sur des demandes individuelles auprès du Secrétaire d'Etat à l'économie (SECO). Car «les conditions de base d'octroi des RHT

n'étaient pas, ou pas intégralement réunies, et que les voies de droit usuelles n'ont pas été utilisées, ou sont encore ouvertes.»

Pour rappel, une opposition a été déposée concernant le Bicubic à la suite du refus des RHT, au contraire de l'Épicentre. Le canton peut-il dès lors aider les deux structures? «Le Conseil d'Etat doit écarter une demande d'aide exceptionnelle. Le Gouvernement ne dispose pas de base légale qui lui permettrait d'indemniser une collectivité publique pour les pertes de revenu engendrées par l'exploitation d'une infrastructure gérée par cette dernière.» VAC